Intervention M. Benchaâboun à la CGEM

Le 26 Novembre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames, messieurs les administrateurs de la CGEM,

Chers amis,

Je suis particulièrement ravi d'être parmi vous pour un échange :

- D'une part, autour des principales dispositions prévues dans le PLF 2021 qui, comme vous le savez, vient d'être voté par la première chambre et nous avons entamé, dans la foulée, le processus de son adoption au sein de la deuxième chambre,
- Et d'autre part, de ce que nous pouvons faire ensemble pour réussir une relance vigoureuse de notre économie.

Ce projet de Loi de Finances a été préparé dans une contexte difficile et particulier. J'ai eu l'occasion d'en dire un mot lors de ma dernière intervention à la CGEM devant la majorité d'entre vous. Ce qu'on ne savait pas à l'époque… ce qu'on n'espérait pas, est l'avènement d'une deuxième vague de la pandémie, dévastatrice, qui parcourt, en ces temps, beaucoup de pays à travers le monde. Les pouvoirs publics doivent redoubler d'efforts face à la lassitude des citoyens et la facture lourde d'un reconfinement strict à l'image de celui observé lors de la première vague. Ceci dit, des nouvelles encourageantes relatives à l'efficacité de certains vaccins viennent éclaircir l'obscurité de ce contexte dominé par l'incertitude.

Ce qui me semble essentiel aujourd'hui est de réaliser ensemble à quel point les conséquences économiques et sociales de cette pandémie nous interrogent sur notre capacité à pouvoir rebondir face à un stress test auquel l'économie moderne n'a encore jamais été confrontée. Il est là, le défi. Et c'est pour cela que nous devons nous mobiliser. D'emblée j'ai envie de vous dire, soit nous sommes

ensemble pour relever ce défi et nous réussirons soit nous avancerons en rangs dispersés et nous échouerons.

L'Etat doit bien entendu soutenir l'économie pour maintenir des activités et sauvegarder les emplois. L'Etat doit mettre en place les mécanismes qui permettront de relancer la machine économique. Mais, les opérateurs économiques doivent en parallèle continuer à y croire, à investir et à créer de la valeur et des emplois. Sinon les efforts consentis par l'Etat seront sans effet.

Et en même temps, on doit agir en toute responsabilité dans ce contexte de rareté des ressources, où chaque dirham compte et devra être dépensé de manière judicieuse et efficiente. En particulier, l'endettement de l'Etat doit être manié avec sagesse pour répondre aux besoins de l'économie et de la société sans pour autant, hypothéquer l'avenir de nos enfants et des générations futures.

C'est pour toutes ces considérations et l'importance qu'elles représentent, je tiens à féliciter la CGEM pour le choix du thème cette rencontre qui intervient à un moment décisif quant à la manière avec laquelle nous voulons infléchir la trajectoire de notre économie et notre société de demain.

I. Comment évolue l'économie ?

- ✓ Globalement on a noté une forte reprise de l'économie mondiale au troisième trimestre 2020, suite au déconfinement qui a suivi la première vague Covid-19. Les variations les plus fortes nous viennent des Etats-Unis où l'économie a rebondi de 33,1% en rythme annualisé, après un repli de 31,4% au T2, soutenue par la reprise des dépenses de consommateurs. Le taux de chômage a reculé à 6,9% en octobre, après avoir atteint un pic de 14,7% en avril. Pour rappel, avant la crise ce taux était de 3.5%.

Au niveau national, ce qu'on peut noter depuis le début de l'assouplissement du confinement est :

- L'atténuation de la contreperformance des activités non agricoles, à l'exception de certains secteurs qui, comme vous le savez, continuent à enregistrer des évolutions négatives. Il s'agit notamment, du tourisme et des activités connexes avec un repli des recettes de voyages de 62,5%, soit 42 milliards DH en moins. Il y a également certains secteurs totalement à l'arrêt depuis le début de la pandémie. C'est le cas notamment, des activités de l'événementiel. Sinon, nous avons enregistré :
 - Bon comportement du secteur minier,
 - Poursuite de l'évolution favorable de l'activité portuaire,
 - Reprise de certaines branches industrielles
 - Atténuation de l'évolution négative des ventes de ciment
 - La demande de l'énergie électrique a évolué à un rythme moyen de +0,8% à partir du 1er juillet 2020 après des baisses significatives, de l'ordre de -15% durant la période du confinement général, ce qui traduit une reprise progressive de l'activité économique.

- Allègement du déficit commercial de 22,5% à fin septembre
- redressement des recettes des MRE (+3,8%) à fin octobre 2020.
- Amélioration continue des avoirs officiels de réserve à fin septembre, se situant à 306,4 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 7 mois et 16 jours d'importations de biens et services.

Néanmoins nous pouvons noter :

- Un ralentissement de l'investissement révélé par le recul persistant des importations en biens d'équipement, de l'ordre de 20%
- une perte nette de 581.000 postes d'emploi par rapport à la même période de l'année précédente

Dans ce contexte, la politique monétaire a joué, à côté de la politique budgétaire, un rôle important à travers la baisse du taux directeur et l'assouplissement des conditions d'accès au refinancement de la banque centrale qui a atteint des volumes importants (supérieur à 100 milliards DH) permettant aux banques de disposer de la liquidité nécessaire pour le financement des besoins des opérateurs économiques.

Les mécanismes de garantie mis en place par l'Etat ont également joué un rôle extrêmement important et ont permis à près de 80 000 entreprises d'accéder au financement bancaire à des conditions favorables (Oxygène,Relance). Résultat : Hausse des crédits bancaires, en glissement annuel, de +5,2% à fin octobre et de +7% pour les entreprises.

II. Le PLF 2021

Le PLF s'est appuyé sur les orientations contenues dans les derniers discours de Sa Majesté Le Roi pour ériger les axes autour desquels il a été construit. Ensuite, nous avons décliné les priorités de l'action publique et les instruments à mettre en place pour la relance de la croissance, l'exemplarité de l'Etat et l'optimisation du fonctionnement du secteur public et la prise en charge de la question sociale.

D'abord un mot rapide sur l'exemplarité de l'Etat et l'optimisation de son fonctionnement. La sphère publique connaitra dès 2021 l'amorce d'une dynamique de réformes et de restructurations au profit d'une meilleure contribution à la croissance. Dans ce sens, deux textes de loi sont en cours de finalisation dont celui relatif à la création de l'agence nationale des participations stratégiques de l'Etat. Quant à l'investissement public programmé, il permettra le lancement de grands travaux aux retombées positives pour l'ensemble des acteurs et où le Partenariat Public Privé trouvera toute sa place.

La loi de finances se devait de concilier une triple nécessité :

- Allouer davantage de ressources au profit du social
- Préserver un niveau d'investissement public élevé
- Contenir le déficit budgétaire à un niveau inférieur à celui de 2020

1. Allouer davantage de ressources au profit du social et entamer la mise en œuvre des orientations royales en matière de généralisation de la protection sociale sur les cinq années à venir. Par protection sociale, on entend quatre domaines d'intervention : l'AMO, la retraite, les allocations familiales et l'IPE. 2021 sera l'année du lancement de la généralisation de l'AMO à tous les marocains et le passage du système d'assistance Ramed à un système assurantiel. Cette généralisation de la couverture maladie s'étalera sur deux ans et sa mise en œuvre sera accélérée. Une des principales recommandations des assises de la fiscalité a été mise en place. Il s'agit de la CPU pour tous les assujettis à l'IR forfaitaire. Cette CPU, qui sera effective à compter du 1er Janvier 2021, constitue une véritable rupture avec le passé. On y regroupe l'IR, la taxe professionnelle et une contribution complémentaire correspondant à la cotisation sociale pour l'AMO. Cette cotisation est modulée en fonction du niveau des deux premières. Cette grande réforme permettra d'accélérer l'adhésion des commerçants et des artisans à l'AMO et ce, en même temps que la simplification des procédures et des relations avec l'Administration.
2. Préserver un niveau d'investissement public élevé, soit 235 milliards DH, ce qui représentera un chiffre record. Cette enveloppe se décompose comme suit : 185 milliards DH représente le total des investissements publics (y compris les EEP et les collectivités locales). 45 milliards DH seront mobilisés dans le cadre du Fonds Mohammed VI pour l'investissement. J'y reviendrai dans un instant.
3. Enfin, contenir le déficit budgétaire à un niveau inférieur à celui de 2020, soit 6,5% du PIB alors qu'il est prévu un recul des recettes de 30 milliards DH et des besoins additionnels en matière de dépenses de 30 milliards DH. Sur les 2 exercices budgétaires 2020 et 2021 nos finances publiques devront connaître un déficit additionnel de l'ordre de 7 points de PIB (en tenant compte des ressources mobilisées au titre de la solidarité). Ce surplus de déficit , qui génère un endettement additionnel de plus de 70 milliards de DH a été le « prix payé » par

notre pays pour initier des politiques contra-cycliques visant le soutien de l'activité économique et l'apport d'un revenu minimum aux couches défavorisées ainsi que des indemnités pour ceux qui ont perdu leur emploi. Ces mesures et cette politique budgétaire, qui a agi aussi bien sur l'offre que sur la demande, ne peuvent être qualifiées de « politique d'austérité ». Il s'agit plutôt d'une politique budgétaire volontariste à caractère expansionniste. Cette politique était nécessaire et elle a été élaborée et mise en œuvre sans hésitation. Cependant, le recours à cette politique doit nécessairement être limité dans le temps et notre pays devra emprunter un cheminement qui nous permettra progressivement de revenir vers une trajectoire d'un déficit budgétaire soutenable et finançable sans impact négatif pour les autres acteurs économiques.

L'importance des enjeux économiques et sociaux exigeait que cette loi de finances soit placée sous le signe de la solidarité de manière à préserver le vivre ensemble et veiller à ce que notre pays demeure un espace de stabilité. Une contribution pour la solidarité a ainsi été consacrée pour l'année 2021 et devrait rapporter près de cinq milliards DH. Ce montant sera intégralement versé au Fonds pour la cohésion sociale.

Par ailleurs, dans ce contexte peu favorable aux recrutements, une place particulière devait être accordée aux jeunes et à leur intégration au niveau du marché de l'emploi. Le PLF a prévu une mesure pour encourager les embauches, en CDI, des jeunes actifs pour leur premier emploi. Elle consiste en l'exonération de l'IR pendant trois ans.

Dans les mesures prises il y avait aussi la volonté de progresser dans l'œuvre de construction de l'Etat de Droit à travers une action plus résolue de lutte contre la contrebande ainsi que la pénalisation de certaines pratiques de fraude portant notamment sur la délivrance des factures fictives. Ces pratiques remettent en cause la sincérité des comptes des entreprises et causent des pertes de recettes importantes pour l'Etat.

La loi de finances 2021 et les projets de lois qui seront présentés dans les prochaines semaines :Fonds Mohammed VI pour l'investissement et l'agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et la réforme des

EEP …. Entre autres traduisent la volonté de l'Etat de réunir les conditions de relance de l'investissement public et privé et placer notre pays dans de bonnes conditions pour l'après-Covid.

S'agissant du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, il sera doté de 15 milliards DH à partir du Budget de l'Etat et il est prévu de :

- Le doter de la personnalité morale à travers sa transformation en société d'Etat, stratégique, structurée autour de filiales thématiques qui chacune interviendra sur un segment spécifique, avec des mécanismes appropriés à son périmètre (Restructuration Industrielle, Innovation et Activités à Fort Potentiel, Petites et Moyennes Entreprises, Infrastructures en Partenariat Public-Privé « PPP », Tourisme, …)
- Lever 30 milliards de dirhams de capitaux additionnels auprès des investisseurs institutionnels publics ou privés, des institutions multilatérales, ou de dons de pays amis, et ce, pour démultiplier la capacité d'intervention du Fonds et son impact sur l'économie. Les Investisseurs Institutionnels préfèrent, en général, effectuer leurs placements dans un véhicule dont la stratégie d'investissement est mono-objet, avec une rentabilité et un risque homogènes.
- Confier la gestion des fonds thématiques à des sociétés de gestion spécialisées qui interviendront en vertu d'un cahier des charges rigoureux. Le recours à ce mode de gestion permettra de de capitaliser sur l'expertise de ces sociétés et d'assurer une montée en charge rapide.

Ceci dit, en attendant, la mise en place de ces structures, le Fonds Mohammed VI pour l'investissement, interviendra, dans un cadre conventionné avec le système financier, avant la fin de cette année. Cette intervention consistera notamment, à faciliter l'accès au financement des investissements à travers le renforcement des fonds propres des entreprises qui en ont besoin et ce, moyennant des prêts participatifs sous forme de dette subordonnée par exemple. Ces prêts seront accordés pour une durée comprise entre 7 et 15 ans dans la limite du 1/3 du crédit demandé. Cela permettra d'adresser une

problématique structurelle d'insuffisance des fonds propres qui a été aggravée par l'endettement additionnel liée à la pandémie.

C'est parce que le contexte est exceptionnel, parce qu'il est particulièrement difficile, que nous n'avons pas le droit de baisser les bras et que nous devons au contraire doubler d'efforts et nous mobiliser davantage pour mettre en place un cercle vertueux d'investissement et de création d'emplois. La sortie par le haut que nous visons ne peut être que le fruit de notre action commune et ce n'est qu'ensemble solidaires et mobilisés que nous réussirons.

CONCLUSION

L'action publique a marqué depuis quelques mois des éléments de rupture positive en apportant des réponses diligentes et en mettant en place des dispositifs opérationnels dans des délais jamais observés jusqu'alors… Des éléments de rupture sont aujourd'hui attendus du secteur privé (dans les délais de paiement entre entreprises privés par exemple).

Le monde de l'après Covid se construit maintenant : des relocalisations, des chaines de valeur sont à l'œuvre, de nouvelles exigences liées à la durabilité émergent, il nous appartient d'être au rendez-vous de ces nouvelles dynamiques qui sont autant d'opportunités que de menaces.

Les nouveaux investissements dans certains secteurs (notamment au niveau de l'industrie, de l'économie de la santé où la taille du marché marocain est appelée à changer d'échelle) ne devraient pas se réduire, pour l'essentiel, à des IDE dans notre pays. Ce que nous attendons de vous, opérateurs économiques, c'est d'être davantage présents. Les fonds thématiques dont je viens de parler ajouteront de nouvelles modalités de financement, jamais déployés jusqu'alors, à celles déjà disponibles. Je vous invite à y recourir au maximum et participer à une nouvelle dynamique de notre économie.

Je vous remercie pour votre participation et votre écoute.